



COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du Contrat Territorial de Santé Mentale du Finistère

Le 28 septembre 2021

Améliorer durablement l'accès à des parcours de vie et de soins de qualité et sans rupture des personnes concernées par un trouble psychique, telle est l'ambition du Projet Territorial de Santé Mentale du Finistère. Cet objectif est rendu possible par la démarche collaborative et partenariale forte et pérenne engagée sur le département depuis 2018 et rassemblant près de 200 acteurs finistériens autour de l'élaboration de réponses concrètes aux enjeux de santé mentale du territoire.

Porté par les Papillons Blancs du Finistère, l'EPSM du Finistère Sud, le CHRU de Brest et l'association Kan Ar Mor, le PTSM 29 a mobilisé les professionnels de la psychiatrie, du médico-social, du social et les usagers pour consolider les réseaux partenariaux et structurer une offre de proximité.

Cette concertation a abouti à la signature le mardi 28 septembre du Contrat Territorial de Santé Mentale du Finistère.

Elaboré à partir d'un diagnostic partagé entre l'ensemble des acteurs finistériens impliqués dans le champ de la santé mentale, le PTSM 29 et son plan d'actions se structurent autour de 4 orientations prioritaires :

- Mieux connaître et faire connaître l'offre de soins, d'accompagnements et de prévention
- Favoriser l'inclusion dans la cité des personnes concernées par des troubles de la santé mentale.
- Améliorer l'accès aux dispositifs de soins et d'accompagnement sur le territoire
- Construire des parcours de vie et de soins coordonnés.

Très concrètement, le PTSM 29 se décline en 22 fiches actions qui seront mises en œuvre sur les 5 années à venir. Ces actions portent notamment sur :

- La création d'un guide de la santé mentale en Finistère
- L'élaboration de réponses coordonnées et graduées en anticipation et gestion des situations de crises et d'urgence psychiatrique et la structuration d'une filière psychiatrique d'urgence sur l'ensemble du territoire
- L'amélioration de l'accès aux soins somatiques
- Les délais de réponse et modalités d'accueil dans les dispositifs et services de proximité, notamment pour les publics enfants et adolescents.
- Le renforcement de l'« aller vers » au plus près des lieux de vie des usagers
- La coordination des acteurs autour des parcours de soins et d'accompagnement
- La promotion de la pair-aidance
- La participation des personnes concernées et la reconnaissance des savoirs expérientiels
- L'accès aux formations en santé mentale
- La lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques

Par ailleurs, le renforcement d'une offre de proximité en réhabilitation psychosociale, tournée vers le rétablissement des personnes, est une des actions fortes du PTSM 29.

Ainsi, le CTSM 29 entérine l'engagement de l'ensemble des partenaires partie prenante dans la concrétisation d'un projet de territoire réaliste et ambitieux, à la hauteur des enjeux et attentes en santé mentale.

Le PTSM, de quoi s'agit-il ?

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 pose les principes d'une politique territorialisée en santé mentale qui recouvre un périmètre élargi : prévention, diagnostic, soins, accompagnement et insertion sociale, logement... dans une logique de parcours et de rétablissement.

Les PTSM sont les outils de cette politique territoriale de santé mentale. Ils ont pour objectif **l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture, en « favorisant l'émergence de réponses centrées sur les besoins et aspirations des personnes, en intégrant les objectifs de prévention, notamment du suicide et de promotion de la santé, de maintien dans le milieu de vie ordinaire, de prise en compte des bonnes pratiques et des progrès des connaissances ».** [Instruction DGOS du 5 juin 2018 relative aux PTSM]

- ⇒ L'élaboration du PTSM est à l'initiative des professionnels, établissements et services du sanitaire, social et médico-social, des personnes concernées et de leurs proches. Elle s'inscrit dans une démarche partenariale et décloisonnée.
- ⇒ **Le PTSM s'appuie sur la réalisation d'un Diagnostic Territorial Partagé (DTP), centré sur les parcours.**
- ⇒ **Le PTSM s'articule autour d'un plan d'actions, concret et réaliste, co-construit et porté par les acteurs du territoire.**

Pour toutes informations complémentaires :

Céline EMERY

Chargée de missions PTSM 29

Tel : 02 98 98 67 43

cemery@epsm-quimper.fr

Site internet : PTSM29.com